

10 Faits divers & Justice

Malversations et collusions dans les affaires de l'Etat

Paul Mapessi en garde à vue

SCOM

Libreville/Gabon

LE directeur général de la Société nationale des logements sociaux (SNLS), Paul Mapessi, est gardé à vue, depuis le vendredi 22 septembre courant. En effet, de forts soupçons de malversations et de collusions dans les affaires de l'Etat pèsent sur ce haut cadre de l'administration, en poste depuis 2013. Une enquête judiciaire a été ouverte par le parquet de Libreville à cet effet.

Selon des sources du parquet proches de cette affaire, Paul Mapessi serait précisément suspecté d'agissements peu orthodoxes dans le dossier des lotissements et des constructions des logements initiés par la SNLS dont il se trouvait être le manager. Pour être un peu plus clair, il serait soupçonné de malversations financières opérées révélées lors de la réalisation de certains projets immobiliers initiés par l'Etat mais aussi dans la vente de terrains de manière illicite. Ce au moment où l'on parle davantage des sérieux problèmes auxquels la Société nationale de Logement sociaux est confrontée pour faire face

à ses missions, avec une dette estimée à 25 milliards de francs Cfa. Des investigations menées par des Officiers de police judiciaire (OPJ) sur les activités de la SNLS auraient, par ailleurs, permis de découvrir que plusieurs cadres de l'administration publique seraient cumulativement administrateurs et actionnaires de la Société nationale des logements sociaux. Un conflit d'intérêt qui, d'après les professionnels de la chose jugée, va à l'encontre de la loi N° 020/2005, qui encadre les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat. Particulièrement en son article 4 et du Statut général de la Fonction publique. Ce qui pourrait, notamment, conduire la justice à se pencher plus sérieusement sur ce dossier qui pourrait troubler le sommeil de plusieurs autres hauts responsables de l'administration. Rappelons que l'opération Mamba lancée depuis bientôt un an maintenant a déjà débouché sur la détention à la prison centrale de Libreville de deux anciens ministres Magloire Ngambia (Economie et Travaux publics) et Etienne Ngoubou (Pétrole) ainsi celles de plusieurs hauts cadres de l'Administration et patrons d'entreprises présumés impliqués dans des malversations financières liées au scandale Santullo, du nom du sulfureux homme d'affaires italo-franco-guinéen en bisbille avec l'Etat gabonais.



Photo : Anita Jordanah Tsoumba

Le directeur général de la SNLS présentant, en 2014, à la presse, les lotissements en vente de Bikélé.

à ses missions, avec une dette estimée à 25 milliards de francs Cfa. Des investigations menées par des Officiers de police judiciaire (OPJ) sur les activités de la SNLS auraient, par ailleurs, permis de découvrir que plusieurs cadres de l'administration publique seraient cumulativement administrateurs et actionnaires de la Société nationale des logements sociaux. Un conflit d'intérêt qui, d'après les professionnels de la chose jugée, va à l'encontre de la loi N° 020/2005, qui encadre les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat. Particulièrement en son article 4 et du Statut général de la Fonction publique. Ce qui pourrait, notamment, conduire la justice à se pencher plus sérieusement sur ce dossier qui pourrait troubler le sommeil de plusieurs autres hauts responsables de l'administration. Rappelons que l'opération Mamba lancée depuis bientôt un an maintenant a déjà débouché sur la détention à la prison centrale de Libreville de deux anciens ministres Magloire Ngambia (Economie et Travaux publics) et Etienne Ngoubou (Pétrole) ainsi celles de plusieurs hauts cadres de l'Administration et patrons d'entreprises présumés impliqués dans des malversations financières liées au scandale Santullo, du nom du sulfureux homme d'affaires italo-franco-guinéen en bisbille avec l'Etat gabonais.

Lutte contre les stupéfiants à Libreville

8 ballots de cannabis saisis par l'Oclad à Lalala-à-Gauche

COE

Libreville/Gabon

L'OFFICE central de lutte antidrogue (Oclad) a intercepté, le mardi 19 septembre courant, 8 ballots de cannabis. C'était au quartier Lalala-à-Gauche, dans le cinquième arrondissement de Libreville. Les personnes trouvées en possession de la drogue sont Richy Massala Imoni et Junior N'Nang Ondo, deux Gabonais âgés, chacun, d'une vingtaine d'années.

Dans sa déposition, Junior N'Nang Ondo retrace ainsi qu'il suit les péripéties



Photo : COE

Junior N'Nang et Richy Massala Imoni attendent d'être présentés devant le parquet.

ayant conduit à son interpellation. Acte 1: il se rend chez Richy Massala Imoni afin de récupérer 8 ballots de cannabis qu'il doit ensuite aller écouler auprès

des clients. Acte 2: le jeune homme est encerclé par les agents de l'Oclad surgis de nulle part, qui l'appréhendent. Acte 3: Pour parachever le travail, les



Photo : COE

Le chanvre indien trouvé par l'Oclad sur les suspects.

policiers se planquent en attendant le retour de Richy Massala Imoni. Dès que ce dernier pointe le bout de son nez, il est lui aussi interpellé à son tour.

Conduits au poste pour les nécessités d'enquête, les deux acolytes sont passés aux aveux. S'agissant de la provenance du cannabis, Richy Massala Imoni a ex-

plicité que la marchandise appartiendrait à un de ses voisins, un certain Junior Afanga. Ajoutant que c'est ce dernier qui lui aurait remis les 8 ballots de chanvre indien pour que Junior N'Nang Ondo les récupère à son domicile. Puis il a dit ignorer l'endroit où le fournisseur, c'est-à-dire Junior Afanga, se procurait le produit illicite.

Après l'enquête préliminaire, Richy Massala Imoni et Junior N'Nang Ondo seront présentés devant le parquet de Libreville pour répondre des faits de détention, vente et consommation de cannabis.

Un trio de voleurs dans les filets de la Police judiciaire de Tchibanga

Ils ciblaient les logements des enseignants

G.R.S.N

Tchibanga/Gabon

PROFITANT du silence qui prévalait dans la cité des enseignants stagiaires et au domicile de la directrice de l'école communale D, dont les occupants étaient en vacances, un trio de cambrioleurs n'a cessé de visiter les lieux à la tombée de la nuit, pour commettre des vols.

" A mon retour des vacances il y a quelques jours, j'ai constaté que la porte arrière et l'une des fenêtres de mon logement étaient entrouvertes alors que j'avais pris soin de tout fermer avant de quitter les lieux. En faisant le tour des pièces, je me suis rendu compte de la disparition de plusieurs effets personnels et de ceux de mes enfants. Comme par enchantement, aux abords de notre résidence, j'ai reconnu l'habit d'un de mes enfants. C'est comme ça que j'ai alerté la PJ ", a témoigné une des



Photo : GRSN

Une victime constatant les dégâts à son domicile.

victimes de cette série de vols, Rose Marie Ngowé Iwanga, directrice de l'école communale D, dont le logement d'astreuse jouxte la cité des enseignants stagiaires. L'un de ses voleurs voleurs, ajoutera Mme Ngowé Iwanga, a été identifié comme son élève qui lui avait déjà fait un coup similaire quand elle était affectée à Mayumba.

Très vite, les éléments de l'antenne provinciale de la Police judiciaire (PJ) ouvrent une enquête. Les investigations menées ici et là permettent aux agents de mettre la main sur Eude Jessy Maboumba, un jeune Gabonais âgé de 19 ans, élève en classe de cinquième au lycée Nazaire Boulingui de Tchibanga. Ce dernier, mis sous pression, livre l'identité et les domiciles de ses complices qui sont, tour à tour, neutralisés. **SOUS MANDAT DE DÉPÔT** Il s'agit de : Chabrel Owan Moundjéou, le chef de la bande, et de Ngowé Iwanga (qui est venu lui-même se livrer aux policiers dès qu'il a appris que ses acolytes avaient été interpellés). Tous auraient reconnu les faits lors de l'interrogatoire à la Police judiciaire. " Je reconnais avoir volé chez la directrice de l'école com-



Photo : GRSN

Les trois malfaiteurs présumés avec, à leurs pieds, une partie de leur butin.

munale D qui a été mon enseignante à Mayumba", a reconnu l'un des suspects. A Tchibanga, on félicite les agents de l'antenne locale de la Police judiciaire placée sous les ordres du capitaine Yan Obame pour ces énièmes arrestations de bandits. Et les encourage à persévérer dans cette voie afin de débarrasser la cité d'éléments nuisibles. Après l'enquête préliminaire, les trois mis en cause ont été déférés au parquet

de Tchibanga où le ministère public, après audition, les a inculpés des chefs d'accusation d'association de malfaiteurs et de vols aggravés conformément aux dispositions des articles 292 à 294 du Code pénal. Avant de les placer sous mandat de dépôt à la prison centrale. Actuellement en détention préventive, ils attendent leur procès pour répondre des faits qui leur sont reprochés.